

Photo d'identité

Cadre réservé au conseil régional		
N° CROA	Matricule Régional	Matricule National
Dossier complet <input type="checkbox"/> déposé <input type="checkbox"/> reçu le _____		
Récépissé de demande d'inscription délivré le _____		
Décision du CROA <input type="checkbox"/> d'inscription le _____		
<input type="checkbox"/> De refus d'inscription le _____		
Motifs : _____		

1. Identité

Madame Monsieur
 Nom de naissance _____ Nom _____
 Prénom _____ Autres prénoms _____
 Né(e) le _____ à _____ Département _____
 Pays de naissance _____ Nationalité _____

2. Diplôme / Qualification

Diplôme _____ Sigle du diplôme _____
 Date d'obtention du diplôme _____ Pays _____
 Date d'obtention de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre _____
 Autres documents (annexe V point 5.7 de la directive 2005/36) _____
 Date d'obtention _____

Ressortissants français ou de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

- Vous êtes titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre d'architecte français, d'un autre Etat de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou Suisse, reconnu par l'Etat
- Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'architecte par décision ministérielle en application de l'article 10-2° ou 10-3° ou 10-4° de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture
Date de la décision ministérielle _____
- Vous avez été reconnu(e) qualifié(e) en qualité d'agréé(e) en architecture au titre de l'article 37 de la loi sur l'architecture
Date de la décision _____
- Vous êtes détenteur de récépissé (article 37 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture) et vous demandez votre réinscription

Non ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen

- Vous pouvez vous prévaloir, en application de l'article 11 de la loi sur l'architecture, d'une convention de réciprocité ou d'un engagement international entre votre pays et la France
- Vous avez bénéficié, en application de l'article 15 du décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009, d'une autorisation d'exercer en France prise par décision du Ministre de la culture après avis du Ministre des affaires étrangères
Date de la décision du Ministre de la Culture _____

3. Modes d'exercice habilitant l'architecte à porter le titre et à exercer la profession

Libéral / Entrepreneur individuel

(Vous apparaîtrez au tableau sous la dénomination protectrice *EI. Prénom, Nom*)

Auto entrepreneur

Collaborateur libéral

Associé d'une société d'architecture

Matricule national de la société : _____

Dénomination sociale : _____

Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture

Matricule national de la société : _____

Identification de l'employeur : _____

Salarié d'organismes d'études exerçant exclusivement leurs activités pour le compte de l'Etat ou des collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme (*ces organismes sont les agences d'urbanisme qui sont regroupées au sein de la FNAU*)

Identification de l'employeur : _____

Salarié d'une SICAHR (société d'intérêt collectif agricole d'habitat rural)

Identification de la SICAHR : _____

Salarié d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage

Identification de l'employeur : _____

Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre à titre principal

Identification de l'employeur : _____

Gérant non associé d'une société d'architecture

Matricule national de la société : _____

Dénomination sociale : _____

4. Autres champs d'activités permettant le port du titre mais n'habilitant pas l'architecte à exercer la profession

Exercice dans un CAUE

Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de maîtrise d'œuvre

Identification de l'employeur : _____

Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé (en dehors de toutes fonctions de maîtrise d'œuvre et commerciale)

Nature de l'activité : _____

Fonction : _____

Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre salarié (en dehors de toute fonction commerciale)

Attention, ne peuvent pas figurer dans cette rubrique : Les salariés de personnes physiques ou de sociétés à capital exclusivement privé ayant pour activité le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction. En revanche, vous pouvez être inscrit dans cette rubrique si votre employeur est un établissement public ou une société de droit privé à capitaux mixtes.

Identification de l'employeur : _____

Nature de l'activité : _____

Fonction : _____

Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'Outre-mer non soumise à la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture (Nouvelle Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna)

Associé d'une SPFPL (société de participation financière des professions libérales)

Matricule national de la société : _____

Dénomination sociale : _____

Conjoint collaborateur

Matricule national du conjoint : _____

5. Adresse personnelle

Résidence _____

Rue _____

Lieu dit _____

Code postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Télécopie _____

E-Mail _____

Site _____

6. Adresse professionnelle (adresse de l'activité principale qui figurera au Tableau de l'Ordre)

Agence, dénomination sociale ou identification employeur _____

Résidence _____

Rue _____

Lieu dit _____

Code postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Télécopie _____

E-Mail _____

Site _____

7. Adresse de correspondance (adresse à laquelle l'architecte souhaite recevoir toutes les correspondances émanant de l'Ordre)

adresse professionnelle

adresse personnelle

8. En cas de réinscription

Auprès de quel conseil régional étiez-vous inscrit ? _____

Date de l'inscription _____

Matricule national _____

Date de la radiation _____

Motif de votre radiation du tableau :

Démission

Radiation administrative (pour les architectes radiés pour défaut d'assurance, la réinscription est conditionnée à la souscription d'une assurance couvrant expressément l'année en cours et la période ayant précédé la suspension administrative du tableau)

Radiation disciplinaire _____

9. Autres informations

10. Déclaration des liens d'intérêts

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi sur l'architecture, l'architecte doit déclarer à son conseil régional, préalablement à tout engagement professionnel, ses liens d'intérêts personnels ou professionnels avec toutes personnes physiques ou morales exerçant une activité dont l'objet est de tirer profit, directement ou indirectement, de la construction.

Je, soussigné(e) _____ déclare des liens d'intérêts personnels (liens de parenté avec une personne qui est au premier degré ou au deuxième degré ascendant, descendant ou collatéral de l'architecte ou de son conjoint) avec :

Madame

Monsieur

Prénom, Nom _____

Liens de parenté _____

Qui exerce au sein de l'entreprise _____

Activité de l'entreprise _____

Coordonnées de l'entreprise _____

En qualité de : _____

Autres liens d'intérêts personnels (reproduire les mentions ci-dessus)

Je, soussigné(e) _____ déclare des liens d'intérêts professionnels (liens consistant en une participation à la gestion ou à la direction ou en la détention d'au moins 1/10 du capital de toute personne morale dont l'activité est de tirer profit directement ou indirectement de la construction) avec :

Dénomination sociale _____

Activité de la société _____

Coordonnées de la société _____

En qualité de associé

dirigeant

salarié

autre : _____

Autres liens d'intérêts professionnels (reproduire les mentions ci-dessus)

(si vous déclarez d'autres liens d'intérêts, merci d'utiliser une feuille annexe en reproduisant les informations demandées ci-dessus)

Annexe 1 : Liste des pièces à fournir pour votre demande d'inscription

Pour les personnes de nationalité française ou ressortissantes d'Etats membres de l'Union Européenne ou ressortissantes d'Etats non-membres de l'Union Européenne pouvant se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux (Centrafrique, Congo, Gabon, Mali, Québec, Togo)

1. Le formulaire d'inscription

2. Une photo d'identité (à coller sur le formulaire d'inscription)

3. Une copie du diplôme

- Diplôme français (accompagné de l'HMONP si vous êtes diplômé(e) d'Etat), ou européen ou diplôme étranger reconnu par l'Etat français (liste disponible sur www.architectes.org)
- Soit après avoir obtenu une reconnaissance de qualification au titre des articles 10-2° ou 10-3° ou 10-4° de la loi sur l'architecture.

- **L'original d'un extrait de casier judiciaire**

Vous devez fournir le bulletin numéro 3 datant de moins de trois mois (à demander en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> ou en écrivant à *Service du Casier Judiciaire National 44317 Nantes Cedex 03*) ou un document équivalent délivré par votre pays d'origine si vous résidez en France depuis moins d'un an.

- **La copie d'une pièce d'identité en cours de validité**

(carte d'identité, passeport, extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil)

- **La copie d'une carte de séjour ou d'une carte de réfugié** (uniquement pour les personnes ressortissantes d'Etats non-membres de l'UE pouvant se prévaloir de convention de réciprocité ou d'engagements internationaux)

- **La preuve d'une adresse professionnelle**

Produire soit une quittance de loyer, soit une facture d'électricité ou téléphone, correspondant à l'adresse professionnelle déclarée.

- **Les frais d'instruction de dossier (droit d'inscription)**

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement du droit requis pour **frais d'inscription**.

- Libéral pratiquant la maîtrise d'œuvre, fonctionnaire ou agent public avec maîtrise d'œuvre, associé d'une société d'architecture : 360€
 - Autres activités liées à l'architecture sans maîtrise d'œuvre, salariés du secteur privé (hors cas particulier), enseignant-chercheur, fonctionnaire ou agent public sans maîtrise d'œuvre: 90€
 - Cas particulier : Salarié d'une SICAHR ou d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage : 1080€
- Son règlement est effectué par chèque libellé à l'ordre du conseil régional de l'ordre des architectes ou par virement (les droits d'inscription restent acquis au conseil régional quelle que soit la suite donnée à la demande d'inscription).

- Les documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité professionnelle
Ces justificatifs sont détaillés à l'annexe 2.

NB : Tout document établi en langue étrangère doit être traduit en langue française

Annexe 1 bis : Liste des pièces à fournir pour votre demande d'inscription

Pour les personnes ressortissantes d'Etats non-membres de l'Union Européenne ne pouvant se prévaloir de conventions de réciprocité ou d'engagements internationaux

1. Le formulaire d'inscription

2. Une photo d'identité (à coller sur le formulaire d'inscription)

3. Une copie du diplôme

- Diplôme français [accompagné de l'HMONP si vous êtes diplômé(e) d'Etat], ou diplôme européen ou étranger reconnu par l'Etat français (liste disponible sur www.architectes.org)

Vous ne pourrez être inscrit qu'après avoir obtenu l'autorisation du ministère de la culture d'exercer la profession.

4. L'original d'un extrait de casier judiciaire

Vous devez fournir le bulletin numéro 3 datant de moins de trois mois (à demander en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> ou en écrivant à *Service du Casier Judiciaire National 44317 Nantes Cedex 03*) ou un document équivalent délivré par votre pays d'origine si vous résidez en France depuis moins d'un an.

5. La copie d'une pièce d'identité en cours de validité

(copie du passeport, demande de naturalisation le cas échéant)

6. Documents justifiant de la résidence régulière sur le territoire

- Quittance de loyer, ou facture d'électricité, correspondant à l'adresse du domicile. En cas d'hébergement, joindre une attestation signée par l'hébergeur à un justificatif de domicile établi à son nom
- Copie de la carte de séjour le cas échéant

7. Un curriculum vitae

8. Un courrier exposant les motivations du demandeur

9. Tout document attestant de l'activité professionnelle en cours

10. Les frais d'instruction de dossier

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement du droit requis pour **frais d'inscription**.

Première inscription pour les personnes physiques :

- Libéral pratiquant la maîtrise d'œuvre, fonctionnaire ou agent public avec maîtrise d'œuvre, associé d'une société d'architecture : **360€**
- Autres activités liées à l'architecture sans maîtrise d'œuvre, salariés du secteur privé (hors cas particulier), enseignant-chercheur, fonctionnaire ou agent public sans maîtrise d'œuvre: **90€**
- Cas particulier : Salarié d'une SICAHR ou d'une personne physique ou morale de droit privé édifiant des constructions pour son propre et exclusif usage : **1080€**

Réinscription : **90€**

Règlement par chèque libellé à l'ordre du conseil régional de l'ordre des architectes (les droits d'inscription restent acquis à l'Ordre quelle que soit la suite donnée à la demande).

11. Les documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité professionnelle

Ces justificatifs sont détaillés à l'annexe 2.

NB : Tout document établi en langue étrangère doit être traduit en langue française

Annexe 2 : Liste des documents qui permettent de justifier votre mode d'exercice ou votre activité

Vous êtes **Libéral** (y compris si vous êtes auto entrepreneur, collaborateur libéral)

Que fournir et quand ? - Une attestation d'assurance personnelle conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture, au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription

Vous êtes **Associé(e) d'une société d'architecture**

- Si la société est déjà inscrite : statuts de la société ou procès-verbal d'assemblée générale ou acte de cession de parts, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Que fournir et quand ? - Si la société n'est pas encore inscrite : le dossier de demande d'inscription au tableau de la société

- Une attestation d'assurance de la société dans laquelle vous êtes associé, conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture, au plus tard dans les 30 jours suivant votre inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'un architecte ou d'une société d'architecture**

- Une attestation de votre employeur précisant que vous êtes salarié en tant qu'architecte en titre

Que fournir et quand ? - Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'une SICAHR**

- Une attestation de votre employeur précisant que vous êtes salarié en tant qu'architecte en titre, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Que fournir et quand ? - Une attestation d'assurance de la SICAHR conforme à l'article 16 de la loi sur l'architecture, dans les 30 jours suivant votre inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'un organisme d'étude exerçant exclusivement son activité pour le compte de l'Etat ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme**

Que fournir et quand ? - Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Salarié(e) d'une personne physique ou morale construisant pour son propre et exclusif usage** et n'ayant pas pour activité l'étude de projets, le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction

Que fournir et quand ? - Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

A fournir lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre**

Que fournir et quand ? - Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée

- Une attestation sur l'honneur précisant si vous exercez à titre exclusif ou si vous cumulez plusieurs activités

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Gérant non associé d'une société d'architecture**

Que fournir et quand ? - Une attestation sur l'honneur certifiant que vous ne disposez d'aucune part dans la société au sein de laquelle vous êtes gérant,

- la copie des statuts de la société (ou du PV de l'assemblée générale) actant votre désignation en tant que gérant non-associé de la société.

Annexe 2 : Liste des justificatifs d'activité selon votre mode d'exercice ou votre activité.

Vous êtes **Architecte exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé** (en dehors de toutes fonctions commerciales et de toutes missions de maîtrise d'œuvre)

Que fournir et quand ?

- Une attestation d'assurance personnelle de responsabilité civile correspondant aux activités exercées
- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'exercez aucune mission d'architecture et de maîtrise d'œuvre pouvant engager votre responsabilité professionnelle au titre de l'article 16 de la loi sur l'architecture

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Architecte exerçant dans un CAUE**

Que fournir et quand ?

- Une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous déclarez la nature de votre activité salariée et certifiez n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte que ce soit au titre de votre activité salariée ou sous votre responsabilité personnelle

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Architecte exerçant une autre activité liée à l'architecture à titre exclusif de salarié** (en dehors de toute fonction commerciale)

Que fournir et quand ?

- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous déclarez la nature de votre activité et certifiez n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte que ce soit au titre de votre activité salariée ou sous votre responsabilité personnelle

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Architecte exerçant exclusivement à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture**

Que fournir et quand ?

- Une attestation sur l'honneur par laquelle vous certifiez ne pas accomplir ou faire accomplir par vos préposés d'actes professionnels à titre onéreux ou gratuit pouvant engager votre responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture, en métropole ou dans un département d'outre-mer.

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre**

Que fournir et quand ?

- une attestation de votre employeur précisant l'activité exercée
- Une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'exercez aucune mission de conception et de maîtrise d'œuvre ni pour le compte de votre employeur ni à titre personnel

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Conjoint collaborateur**

Que fournir et quand ?

- Une attestation sur l'honneur certifiant que votre conjoint ou la personne à laquelle vous êtes lié par un pacte civil de solidarité, est inscrit au tableau sous le mode d'exercice libéral ou en tant qu'associé d'une société unipersonnelle, que vous ne disposez d'aucune part dans son entreprise et que vous n'exercez aucune mission de conception et de maîtrise d'œuvre.

Lors du dépôt de la demande d'inscription

Vous êtes **Associé de SPFPL**

Que fournir et quand ?

- Si la SPFPL est déjà inscrite : statuts de la société ou procès-verbal d'assemblée générale ou acte de cession de parts, à fournir lors du dépôt de la demande d'inscription
- Si la SPFPL n'est pas encore inscrite : le dossier de demande d'inscription au tableau de la société